



André Marceau

par la Grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique  
Évêque de Nice, en France

DECRET EPISCOPAL

## Nouveaux statuts de la délégation pour la protection sociale du clergé (DLPS)

### Les objectifs de la DLPS

La Délégation pour la protection sociale (DLPS) assure des missions de prévention, de veille, d'accompagnement dans le cadre de la protection auprès du clergé œuvrant sur le territoire du diocèse comprenant en outre les diacres et les religieux. De plus, elle a une mission d'expertise auprès de l'évêque. La Délégation a été mise en place par décret de Mgr Jean Bonfils, évêque de Nice, le 1<sup>er</sup> décembre 1998. Ces nouveaux statuts sont l'actualisation de ce texte originel après plus de 20 ans d'expérience et en tenant compte de l'évolution de la compréhension de la protection sociale du clergé.

### Une mission de prévention

« [La DLPS] proposera, organisera des actions de prévention, de dépistage, des temps de rencontre et d'échanges autour de questions intéressant le clergé. » (décret 1998)

La DLPS s'intéresse aux facteurs qui déterminent l'état physique des membres du clergé, leur suivi médical, leurs conditions générales : l'équilibre de vie, l'alimentation, le logement, la communication, la vie affective, le rapport prêtre/diacre /laïc, les addictions, le burn-out...

### Une mission de veille

La DLPS est attentive à la problématique du vieillissement des membres du clergé. Le prêtre diocésain partant à la retraite passe souvent du groupe paroissial à l'isolement et peut être affecté par le sentiment d'être devenu désormais inutile. D'où

la nécessité d'être attentif au passage à quatre grands moments marquants dans la vie du prêtre retraité : la sortie de mission, la perte d'autonomie, la vie en EHPAD, la fin de vie.

### **Une mission d'accompagnement**

« [La DLPS] assurera un lien régulier avec les prêtres âgés ou malades » (décret 1998)

La DLPS permet un partage sur des situations difficiles vécues par certains membres du clergé afin d'aider le vicaire général (VG) et l'assistante sociale (AS) à trouver des solutions avec les intéressés. La DLPS est attentive à certains de ces membres présentant des vulnérabilités ou des problématiques spécifiques : les plus âgés, ceux atteints de pathologies physiques, ceux souffrant de problèmes psychologiques ou d'addiction.

Avec tous il est nécessaire de faire preuve de discernement afin de tenir compte des cas particuliers de chacun.

### **Une mission d'expertise**

« [La DLPS] transmettra ses questions, réflexions, suggestions sur les besoins des intéressés à l'autorité diocésaine. » (décret 1998)

Cette expertise peut consister à faire réaliser un bilan médical ou psychologique sur demande des autorités diocésaines, avec le consentement de l'intéressé (s'il est en état de le donner).

Cette expertise regarde aussi le contexte plus global de la société actuelle. Dans ce contexte comment aider à penser le clergé comme un corps fraternel et l'Eglise comme une communauté ? De nombreux sujets peuvent être abordés. La DLPS peut faire appel si besoin pour réfléchir à ces sujets à des compétences extérieures et œuvrer avec des partenaires comme l'économat ou des commissions diocésaines.

## **Les moyens pour atteindre les objectifs de la DLPS**

Même si la DLPS joue un rôle important dans la protection sociale du clergé, elle est d'abord l'affaire de tous dans la vie de l'Eglise : prêtres, diacres, laïcs, personnel soignant ou d'accompagnement.

### **Des moyens pour accompagner**

- Un suivi direct des prêtres

Certains des membres de la DLPS sont plus dédiés à l'accompagnement direct des prêtres par des visites : le vicaire général, l'aumônier du clergé, l'assistante sociale qui s'appuie sur l'équipe des bénévoles. Le lien avec la pastorale de la santé est nécessaire pour l'échange d'informations lors de l'hospitalisation d'un prêtre.

Enfin en cas de besoin, le prêtre peut être mis en contact avec le médecin ou le psychologue de la délégation.

- Un suivi fraternel

Le doyenné, « presbyterium de proximité » est un lieu important de vie et d'intégration pour tous les prêtres. Une attention particulière sera accordée aux prêtres âgés qui seront invités à certains temps de la vie du doyenné : recollections, sorties conviviales, temps de formation...

- Le cas des prêtres en souffrance psychologique

Pour les prêtres en souffrance psychologique, un accompagnement approprié sera proposé en lien avec le médecin traitant ou les équipes soignantes.

- Les prêtres étrangers

Pour mieux faire connaître le dispositif de santé en France, un temps d'information sera proposé en direction des prêtres arrivant dans le diocèse en lien avec la coopération diocésaine.

- Les prêtres âgés

La DLPS a une attention spécifique pour les prêtres à partir de 65 ans pour préparer le passage d'un ministère actif à la retraite.

Les bénévoles de l'équipe de protection sociale visitent régulièrement les prêtres, n'ayant plus de ministère actif, vivant chez eux ou en maison de retraite. L'assistante sociale s'assure que les prêtres en retraite soient tenus au courant de la vie du diocèse et reçoivent les informations par les moyens de communication sociale : revue diocésaine, fil info...

### **Des moyens pour favoriser la prévention :**

Des journées santé sont organisées soit par le diocèse directement ou en lien avec la CAVIMAC et la Mutuelle saint Martin pour favoriser la prévention des risques.

Par le biais de flyers ou d'autres supports, l'assistante sociale informe sur des actions de prévention, de conseils existant au plan national.

### **Des moyens pour mettre en place la mission d'expertise :**

A partir des attentes des prêtres ou des besoins, une fois par an, la DLPS travaille sur un point précis avec l'aide éventuel d'intervenant(s) extérieur(s).

## **Fonctionnement de la DLPS**

### **Composition de la délégation**

Sous la responsabilité d'un(e) délégué(e) diocésain(e) à la protection sociale du clergé, la DLPS est constituée, outre du vicaire général et de l'assistante sociale, de

l'aumônier du clergé, d'un médecin, d'un aumônier d'hôpital laïc et d'un psychologue.

### **Rythme**

Les réunions de la délégation sont mensuelles.

### **Confidentialité**

La confidentialité des informations est sauvegardée et la discrétion est de mise. Cela permet de parler en vérité des situations, restant sauf, que certaines informations relèvent du for interne ou du secret professionnel.

### **Contenu des réunions**

Les réunions permettent de mettre en œuvre les quatre grandes missions de la DLPS, Accompagner, Veiller, Prévenir, Expertiser.

### **Rôle de chacun**

Les membres de l'équipe veillent chacun plus spécifiquement à une mission au sein de la délégation afin de régulièrement mettre à l'ordre du jour un point relatif à cette mission et le travailler plus spécifiquement.

Donné en notre Evêché

Le 6 mars A.D. 2022

En la fête de Sainte Colette, Vierge

Et revêtu de Notre sceau et du contreseing de Notre Chancelier

+ André MARCEAU

Evêque de NICE

Par mandement

Chanoine Stéphane DRILLON

Chancelier